



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 3000, boulevard Jean-Baptiste-Deschamps.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, en cour avant, l'aménagement d'une aire de chargement, et ce, bien que le Règlement prévoit que, à l'exception des mini-entrepôts, toute aire de chargement ou de déchargement doit être située dans les cours arrière ou latérales.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Donné à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 août 2017.

Michel Séguin
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of September 11, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 3000, boulevard Jean-Baptiste-Deschamps.

This exemption would:

- Allow a loading area to be set up in the front yard, despite the fact that the By-law provides that except for mini-warehouses, all loading or unloading areas must be located in rear or side yards.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this August 24, 2017.